



Date de dépôt : 25 avril 2023

Rapport

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture
et du sport chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand
Conseil sur l'évolution de l'école plus inclusive**

Rapport de Youniss Mussa (page 2)

Rapport de Youniss Mussa

Le RD 1502 au Grand Conseil sur l'évolution de l'école plus inclusive a été traité en deux séances par la commission de l'enseignement, de la culture et du sport, les 1^{er} et 29 mars 2023, sous l'aimable présidence de M. Pierre Nicollier.

La première séance a été dévolue à l'audition du Conseil d'Etat, représenté par M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP. La deuxième séance a été consacrée à un complément d'information par la conseillère d'Etat, suivie de l'acceptation du RD 1502 par une majorité de la commission.

Après avoir entendu la conseillère d'Etat et considérant que ce rapport représente un bilan du travail effectué par le DIP et un état de fait, la majorité de la commission a décidé de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat sur l'évolution de l'école inclusive.

Nous remercions la procès-verbaliste M^{me} Elise Cairus pour son accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

Séance du 1^{er} mars 2023

M^{me} Emery-Torracinta procède à une présentation et invite les commissaires à lire le rapport du Conseil d'Etat sur l'école inclusive, notamment concernant les points sur la formation. Le but de ce rapport est de répondre aux différentes motions sur l'école inclusive (M 2563-A Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique et M 2755 Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive) et de proposer une vision d'ensemble des enjeux et un état de la situation des réalisations concrètes. On constate en effet à Genève et ailleurs une hausse des élèves à besoins spécifiques se retrouvant dans l'enseignement spécialisé. Pour répondre aux besoins des élèves et développer une éducation et une formation plus inclusives, l'école doit agir sur plusieurs plans, avec diverses mesures.

La conseillère d'Etat continue en énumérant les trois niveaux du système scolaire :

1. Interventions universelles destinées à 80% des élèves du canton. L'enseignant titulaire intervient auprès des élèves et assure le suivi de leurs apprentissages. Une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, infirmiers scolaires, psychologues, conseillers sociaux, logopédistes, psychomotriciens...) complète cet enseignement (89,8 ETP pour le primaire, le CO et le SII).

2. Interventions ciblées pour 15 à 17% des élèves. Compensation des désavantages, adaptation du programme, mesures ordinaires de pédagogie spécialisée en enseignement régulier et en dehors de l'école.
3. Interventions intensives concernant 3 à 5% des élèves du canton. Mesures renforcées de pédagogie spécialisée, en enseignement régulier ou spécialisé, nécessitant une procédure. Mise en œuvre de l'EPS afin d'accompagner l'entrée en scolarité des élèves BEPH de 1P-2P déjà suivis à l'âge préscolaire. Développement du SPES dès la 3P pour les élèves avec troubles du comportement, autisme, trisomie 21, malvoyants, etc. Cela concerne 48 enfants à la rentrée 2016 et 372 à la rentrée 2022. Ce dispositif est amené à évoluer à la rentrée prochaine compte tenu de l'augmentation des demandes SPES.

En 2016 s'est ouvert le premier dispositif de suivi à l'école pour les enfants autistes pris en charge dans le préscolaire par le CIPA pour éviter de développer des handicaps supplémentaires et essayer de les maintenir le plus possible dans l'enseignement régulier. Parfois on arrive, à terme, à arrêter tout soutien. Cela concernait 3 enfants en 2016 et 23 à la rentrée 2022.

On note une baisse du taux de scolarisation dans le séparatif (64% en 2016 à 44% en 2021). A l'inverse, le taux de scolarisation dans des dispositifs inclusifs a augmenté de 4% à 25% entre 2016 et 2012. Les structures inclusives (classes intégrées mixtes – CLIM) sont localisées dans des bâtiments de l'enseignement régulier et tous leurs élèves sont partiellement ou totalement intégrés dans des classes régulières. Les structures intégratives (classes intégrées – CLI) sont localisées dans des bâtiments de l'enseignement régulier et leurs élèves peuvent bénéficier de temps d'intégration individuelle dans des classes régulières, mais cela n'est pas systématique. Les structures en site propre sont constituées des écoles de pédagogie spécialisée (ECPS, anciennement centres médico-pédagogiques). Elles peuvent, elles aussi, proposer des temps d'intégration dans des classes de l'enseignement régulier à certains élèves.

Le département a suivi une politique des petits pas, mais comprend la volonté d'aller vers une école plus inclusive. Il faut fonctionner avec les budgets, le corps enseignant, la réalité de l'école, travailler sur l'entrée en scolarité obligatoire à 4 ans en 1P, l'introduction de l'anglais, tout est devenu plus exigeant. La prise en charge des élèves allophones, notamment des Afghans qui arrivent ici à l'adolescence, est délicate. Le risque est de voir l'enseignement régulier submergé. Des moyens sont à mettre à l'école primaire qui gèrerait la perméabilité des frontières entre l'enseignement régulier et le spécialisé. La PES doit être réservée aux situations lourdes. Il faudrait faciliter

le passage dans les deux sens, fluidifier et renforcer les transitions entre CO et secondaire II (SII).

En conclusion, le principe est d'aller vers plus d'inclusion en tenant compte de la diversité des élèves et en évitant les déplacements d'élèves. Avec l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), celles et ceux qui étaient déscolarisés ou en décrochage ont pu reprendre ou poursuivre une formation en vue d'une certification, permettant ainsi à Genève d'augmenter son taux de jeunes diplômés du SII. Le chemin est encore long, il faut revoir la formation des enseignants et trouver du personnel qualifié. Les enseignants du spécialisé ont une formation d'enseignant primaire plus un CAS, mais sans bénéficier de revalorisation salariale. Le département envisage l'ouverture d'une formation en emploi pour que des personnes qui seraient intéressées puissent le faire.

Une députée PLR demande si ce projet rencontre l'adhésion du corps enseignant.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le corps enseignant veut la garantie d'avoir les moyens suffisants pour le faire. L'inclusion généralisée, c'est oui s'il y a des moyens pour le faire. La proposition d'aller vers des modèles permettant à 3 élèves à besoins particuliers d'être avec un enseignant spécialisé marchera si on a l'adhésion du corps enseignant dès le départ.

La même députée relève que le métier d'enseignant est individualiste et tout à coup cela nécessite un changement de paradigme.

Un député S demande s'il y a eu des échos d'expériences de terrain positives. Par ailleurs, il mentionne une pénurie de logopédistes et demande si le département a étudié des pistes pour lutter contre la pénurie.

M^{me} Emery-Torracinta répond que, grâce à la diversité des mesures, l'école inclusive devrait pouvoir répondre à tous les élèves. L'apport des éducateurs spécialisés dans les écoles est très demandé et très apprécié, notamment dans les cas de difficultés de comportement, ils interviennent aussi avec les familles. Grâce au CIPA, l'inclusion marche très bien. Le fait de prendre les spécificités en âge préscolaire est déterminant. Concernant la logopédie, il ne s'agit pas que d'une question de formation, mais cela demande de savoir ce qu'on attend d'un logopédiste, d'évaluer combien de temps doit ou va durer le suivi, etc. Dans le canton de Vaud, il y a des logopédistes dans les écoles. Des études sont à mener.

Séance du 29 mars 2023

Le président demande aux groupes leur prise de position en vue de l'adoption du rapport.

Une députée PLR indique que le groupe PLR refusera ce rapport, car il considère que le bilan annuel n'est pas satisfaisant. L'exemple le plus flagrant reste Mancy, comme le rapport de la sous-commission de la commission de contrôle de gestion le démontre.

Un député Ve rebondit en disant que l'affaire de Mancy a été discutée et qu'il ne faut pas voir l'école inclusive seulement selon les événements de Mancy. Il y a d'autres choses qui se déploient concernant l'école inclusive en dehors de Mancy et qui sont traitées en tant que telles. Il n'est pas correct de refuser ce rapport en se basant sur cette affaire. Les Verts accepteront ce rapport.

Une députée S estime que ce rapport divers donne un tableau de situation, un bilan plus ou moins critique et marque des étapes, donc tous les rapports divers sont en général acceptés car ils présentent un état de fait. La commission de contrôle de gestion, en soumettant le rapport sur Mancy et en acceptant les recommandations, montre qu'on s'est préoccupé de cette situation et qu'on a pris ses responsabilités. Elle rappelle que la conseillère d'Etat elle-même est intervenue et a présenté des excuses au nom du département. Aujourd'hui, si on veut rendre hommage aux parents mobilisés pour leurs enfants et leur donner la place à laquelle ils ont droit, il faut adopter ce rapport qui met au cœur de sa réflexion l'inclusivité pour toutes les personnes, quel que soit leur type de handicap. Elle suggère que ceux qui veulent voter « non » revoient leur position ou s'abstiennent.

Un député EAG interprète cette proposition de refuser ce rapport comme un geste de mauvaise humeur de la part du PLR. L'inclusivité est un but que l'ensemble des groupes partage, le rapport divers ne va pas assez loin, probablement parce que le département n'a pas les moyens suffisants. Il ne comprend pas qu'on brandisse Mancy pour refuser ce rapport.

Un député PDC indique que le groupe PDC prendra acte de ce rapport, car il reflète la situation de l'école inclusive. Il faudra être particulièrement attentif aux besoins en personnel.

Un député MCG annonce que le groupe MCG est assez divisé, donc qu'il s'abstiendra.

Un député UDC mentionne ne pas avoir eu le temps de prendre connaissance du rapport. Néanmoins, il ne partage pas tout à fait l'avis du député EAG, et rejoint le PLR. Il refusera le rapport.

M^{me} Emery-Torracinta estime qu'on ne peut pas utiliser l'argumentation de Mancy qui est un foyer et qui n'a donc rien à voir avec l'école, c'est hors sujet. D'autre part, le lien avec le rapport sur FO18 ne concerne pas que la question de l'intégration, il est donc aussi question dans ce rapport divers de la grande question de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, des élèves allophones, de la filière sport-art-études, des élèves à haut potentiel. Dans un prochain point presse du Conseil d'Etat, il y aura le rapport des experts mandatés par le DSPS avec l'accord des HUG sur l'une des prestations de santé pour les jeunes ayant des problèmes psychiques.

Une députée S estime que par honnêteté intellectuelle, quand on n'a pas approfondi la thématique et qu'on veut la refuser, il convient plutôt de s'abstenir.

Le président fait voter la commission sur le RD 1502 :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 MCG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : 1 (1 MCG)

Le RD 1502 est accepté.